

Mentions légales Innovation Choice 2021

ARTICLE 1 :

Tout au long de l'année, sur le site internet MonAvisLeRendGratuit.com (MALRG), les consommateurs testent et évaluent gratuitement des produits achetés au sein d'un hypermarché à enseigne Carrefour (ci-après « Communauté MALRG »), en échange de leurs opinions - (ci-après le « Programme MonAvisLeRendGratuit »).

La société Brand Value, société à responsabilité limitée au capital de 3015 euros, dont le siège est situé à Madrid, Domenico Scarlatti 1, a pour but de valoriser des produits lancés sur le marché français et mis en avant sur le site MonAvisLeRendGratuit.com et l'application Shopadvizor. Shopadvizor France, faisant partie du groupe d'entreprises de Brand Value, organise à ce titre le Prix Innovation Choice (ci-après dénommé « Prix Innovation »).

Le logo « Innovation Choice » est une marque collective déposée à l'Institut du propriété Intellectuelle de l'Union Européenne (enregistrée le 05 août 2020 sous le numéro 18285410 dans la classe 35) et fait l'objet, pour d'autres pays, de dépôts nationaux et internationaux.

ARTICLE 2 :

Le Prix Innovation Choice sera attribué 2 fois par an aux produits mis sur le marché français depuis moins de 6 mois.

Ainsi, les produits qui ont été testés et évalués par la Communauté MALRG et par la Communauté Shopadvizor entre le 1er octobre 2020 et le 31 mai 2021 inclus, participent à l'édition du Prix Innovation 2021 récompensée en juin 2021.

Le Prix Innovation est réservé au développement et/ou à la distribution d'innovation produit, (lancement de produit, relancement avec une nouveauté, extension de ligne et éditions limitées sur le marché français entre le 1er octobre 2020 et le 31 mai 2021 pour cette édition du Prix Innovation.

- **Lancement de produit** : est la phase du cycle de vie du produit correspondant à sa mise sur le marché
- **Extension de Ligne** : désigner une politique qui consiste pour une marque à proposer un ou plusieurs nouveaux produits au sein d'une gamme.
- **Relancement avec une nouveauté** : désigne un produit déjà existant sur le marché mais ayant subi une modification telle qu'un changement de recette ou de packaging.
- **Edition limitée** : désigne un produit lancé temporairement sur le marché et/ou avec un nombre limité de production

Un fournisseur peut présenter un ou plusieurs produits pour une même édition et dans une même catégorie du Prix Innovation.

ARTICLE 3 :

Sont concernés par le Prix Innovation, les produits de marques nationales présents sur MALRG ou sur Shopadvisor dans les conditions ci-avant énumérées.

ARTICLE 4 :

Les produits sont répartis en dix grandes catégories (ci-après « Catégorie(s) ») et chaque Catégorie est elle-même composée, de sous catégories (ci-après désignées « Sous-catégorie(s) ») qui elles-mêmes sont composées de sous familles (ci-après « Sous Famille ») listées dans [l'Annexe 1](#).

Un produit gagnant par Sous famille (ci-après « Gagnant ») est désigné par le Prix Innovation. Le Gagnant est le produit qui a obtenu la meilleure note parmi tous les produits des Sous familles qui le compose.

Chaque Gagnant remporte le Prix Innovation 2021 et est désigné comme tel sur le site MARLG et sur l'application Shopadvisor. Il obtient la possibilité d'acheter une licence auprès de la société SHOPADVIZOR FRANCE lui permettant de communiquer sur le prix qu'il a remporté sur d'autres supports de communication.

Ce sont les fournisseurs, pour les Innovations produits de marques nationales (MN) qui choisissent la Catégorie, la Sous-Catégorie et la Sous Famille dans lesquelles ils souhaitent la participation du produit dans les campagnes « MonAvisLeRendGratuit ». Toutefois, la société Brand Value se réserve la possibilité de valider définitivement la correcte assignation de chaque produit dans la Catégorie, Sous-Catégorie et Sous Famille proposée

ARTICLE 5 :

La détermination des Gagnants est réalisée par une évaluation exprimée par les consommateurs de la Communauté MALRG et celle de Shopadvisor durant la période du 1er octobre 2020 et le 31 mai 2021 inclus pour chaque Sous-famille.

Les membres des 2 communautés ayant testé le(s) produit(s) se connectant sur le site MALRG et l'application Shopadvisor peuvent laisser une note et un commentaire. Ces notes permettent alors d'attribuer au produit une note moyenne.

Les concernés par le prix :

- ✓ Les « Innovation produit » : lancement de produit, relancement avec une nouveauté, extension de ligne et éditions limitées sur le marché lancés sur le marché entre 1er octobre 2020 et le 31 mai 2021 inclus.
- ✓ Les produits indiqués comme étant « excellent » sur l'étiquette Shopadvisor et ayant 4.1 comme note minimale.
- ✓ Les produits ayant minimum 50 évaluations.

- ✓ Les produits ayant minimum 10% de commentaires certifiés.

L’Innovation produit emplissant tous les critères antérieurs ayant la meilleure Note de chaque Sous Famille est primée.

ARTICLE 6 :

Classification par catégorie :

Les produits sont ensuite répartis dans leurs catégories en fonction de leur nature. Cette édition 198 catégories de produits sont représentées.

Détermination des gagnants :

Un produit gagnant par catégorie est désigné.

Les gagnants sont les produits qui ont obtenu la moyenne des notes la plus élevée (en ne considérant qu'une décimale) des consommateurs parmi tous les nouveaux produits de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Dans le cas où plusieurs innovations d’une même catégorie ont la même moyenne des notes, le gagnant sera le produit appartenant à l’intervalle ayant le plus d’évaluation, selon les critères suivants :

- Entre 50 et 100 évaluations
- Entre 100 et 300 évaluations
- Plus de 300 évaluations

Voir l’annexe 2 pour consulter des exemples de départage.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste Catégories, Sous-Catégories et Sous-Familles

[Cliquez ici pour consulter la version en ligne](#)

Annexe 2 : Exemple de départage

Exemple de départage : Dans une même catégorie :

Produit A : note moyenne : 4.3 avec 79 évaluations

Produit B : note moyenne ; 4.3 avec 1245 évaluations

Dans ce cas le produit B sera désigné comme gagnant car il appartient à l’intervalle ayant le plus d’évaluations.

Dans le cas où plusieurs innovations d’une même catégorie ont la même note moyenne et appartiennent au même intervalle d’évaluations, les gagnants seront définis selon les critères suivants :

- Si les produits ne sont pas du même fournisseur : Les deux produits ayant le plus grand nombre d'évaluations en termes absolus seront considérés comme gagnants.
- Si les produits sont du même fournisseur : le produit avec le plus grand nombre d'évaluations en termes absolus sera désigné comme gagnant et le produit avec le deuxième plus grand nombre d'évaluations en termes absolus sera indiqué comme « gagnant potentiel ». Le fabricant pourra décider dans ce cas s'il préfère que le "gagnant potentiel" soit déclaré « gagnant ».

Exemple de départage :

1^{er} cas : Dans une même catégorie :

- Produit A, fournisseur 1 : note moyenne : 4.2 avec 547 évaluations
- Produit B, fournisseur 2 : note moyenne : 4.2 avec 1006 évaluations

Dans ce cas, les deux produits seront désignés comme gagnants.

2^{ème} cas : Dans une même catégorie :

- Produit A, fournisseur 1 : note moyenne : 4.4 avec 1123 évaluations
- Produit B, fournisseur 1 : note moyenne 4.4 avec 1456 évaluations

Dans ce cas le produit B sera désigné comme gagnant et le produit A comme « gagnant potentiel ». Le fournisseur pourra choisir le produit qu'il souhaite faire gagner entre les deux produits.